

mettre. Qu'il se retire du domaine du blé parce qu'il n'a pas su veiller au grain. (*Exclamations*) Tout indique la mauvaise gestion et l'ignorance du ministre dans l'examen de cette question. Je le répète, un certain nombre de députés ont montré que d'autres années, malgré le mauvais temps, on avait livré plus de céréales avec moins de wagons couverts. C'est vraiment là la preuve qu'il y a quelque chose qui cloche quelque part. Si le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État ou le ministre de l'Industrie et du Commerce veulent blâmer l'opposition pour la ruine de nos marchés d'exportation ou la création d'un état de choses inacceptable pour nos acheteurs, il doit alors lancer la même accusation contre les membres de son parti qui ont adressé au gouvernement des instances semblables à celles de l'opposition.

• (2.00 a.m.)

**Une voix:** Je croyais que vous étiez à Cap-Breton.

**M. MacInnis:** J'entends une remarque stupide et imbécile de la part d'un député libéral à ma droite qui déclare qu'il croyait que j'étais à Cap-Breton. J'ai bien précisé que je considérais la situation actuelle comme un problème d'urgence nationale affectant l'ensemble de l'économie canadienne. Or, ce qui est bon pour l'Ouest du Canada est bon pour

Cap-Breton. Quand le ministre comprendra que chaque secteur de l'économie affecte les autres secteurs de notre pays, il pourra alors faire un discours ou plutôt lire un discours qu'un autre aura préparé. Je conseille au ministre de quitter ce domaine auquel il ne connaît rien.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il se trouve que le bureau principal de la Commission canadienne du blé est situé dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Il en est de même du bureau principal de la Commission des grains et de la Bourse des grains. C'est pourquoi je devrai gratifier la Chambre d'un discours de vingt minutes. Cependant, comme bien d'autres députés présents, j'ai montré, en restant ici, que ce problème m'inquiétait. J'espère que Votre Honneur est convaincu de la qualité de notre débat et du fait qu'il est maintenant terminé.

**M. l'Orateur suppléant:** Conformément au paragraphe (13) de l'article 26 du Règlement, je suis convaincu que le débat est terminé. C'est pourquoi je déclare la motion adoptée. La séance est levée jusqu'à deux heures de l'après-midi conformément au paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 2 h. 06 du matin.)